

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
29 juin 2023
Date d'affichage
29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 juillet à vingt heures et quinze minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 29 juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absentes et excusées : Émilie LOPES, Annick CUISNIER,

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Céline MATHE, Joël DAVID, Vincent GUILLERME et Olivier LECORF à 20h23

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN SECURITE DU POSTE DE RELEVAGE DE LA LAGUNE 2023 - 43

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entreprise SUEZ, qui est responsable de la gestion des réseaux d'assainissement public sur la commune a signalé la nécessité de remettre aux normes toute la partie sécuritaire de la station de pompage principale de la lagune.

Deux devis ont été demandés pour cette mise aux normes :

ENTREPRISES	HT	TTC
Suez	9 118,00 €	10 941,60 €
MC Métallerie		6 780,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la meilleure offre soit MC Métallerie.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer le Devis de MC Métallerie,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER